



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



Thierry Bordier



Martine Desaules



David Espin



Pascale Monchal



Boris Violet

L'onde de choc du procès Sud contre la PCO

Sud saisit la justice et s'en suit une série de réactions en chaîne. Soubresaut des uns ou opportunisme des autres, la démonstration est faite, pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris, que l'action l'emporte sur les gesticulations à l'inverse de ce que les organisations syndicales alliées de la direction allèguent depuis 4 ans dans leurs tracts.

Lors de la réunion du CSE du 24 février, la direction vient d'apprendre que **Sud** va au procès pour mettre à mal la PCO et elle annonce qu'elle consent à engager une réflexion sur la PCO ou selon ses termes "comment animer un réseau sans qu'il n'y ait d'effets délétères ?". **Censée revenir vers les élus fin mars 2022 sur le sujet, à qui doit-on ce sursaut de prise de conscience ?**

Jusqu'ici c'était le calme plat, la direction se souciait peu de savoir comment étaient atteints les excellents résultats dans le réseau. Nous lui parlions pression commerciale, elle nous répondait animation. Indifférente aux témoignages que nous lui relations, elle nous opposait l'enquête Diapason qui assure que tout va bien pour ignorer nos avertissements.

Pourtant, le taux d'absentéisme, le nombre grandissant de départs de la CEIDF, le turn-over, sont autant d'indicateurs édifiants, les mauvaises conditions de travail étant un repoussoir pour de nombreux collègues. Cela fait des mois que **Sud** intervient sur le sujet lors des réunions entre les élus et la direction. Devant D. Patault, devant D. Nowicki, devant F. de Laportalière.

A force de dénoncer les effets désastreux sur les conditions de travail des outils de suivis commerciaux qui mettent en concurrence les salariés, les agences, les DSC, les DR et parce que le procès contre le benchmark initié et gagné en 2012 par **Sud** à la CERA a créé un précédent, **Sud** a choisi de mettre l'entreprise face à ses responsabilités en allant en justice.

Et voici que le SNE-CGC se met en scène opportunément : la PCO devient une préoccupation digne d'intérêt qu'il faut inscrire à l'ordre du jour du CSE !

Et voilà que la direction acculée par notre action en justice réfléchit à revoir sa copie PCO.

C'est un beau duo de charme entre direction et SNE CGC.

Mais finalement, chacun est à sa place : Sud attaque, le SNE CGC et la direction bousculés s'agitent. Reste à voir ce qu'il va sortir de ce conciliabule.

Pour sûr, Sud a provoqué une onde de choc stimulante !

A Paris, le 04/03/2022

Votre **SYNDICAT**
à la **CEIDF**

64-68 rue du
Dessous des Berges
75013 Paris

0170 23 53 40 (38)

06 59 29 75 46

sudceidf@orange.fr

www.sudbpce.com

